

L'EARL DE VADALLE
Rue de la Fontaine
16560 AUSSAC-VADALLE

Aussac-Vadalle, le 18 décembre 2012

Objet : Indemnité de fauchage et d'occupation du domaine
Lettre recommandée avec AR

Cher Monsieur,

Vous n'êtes pas sans ignorer que la Commune d'Aussac-Vadalle est propriétaire de la parcelle E 1024 située rue de la République sur la Commune.

Pourtant, il s'avère que le 29 mai 2012, vous avez fauché cette parcelle et vous avez réitéré ce fauchage le 29 août 2012.

Ces interventions constituent une infraction puisqu'elles n'ont pas été précédées d'une autorisation de la Commune.

Par courrier du 22 juin 2012, je vous informais de ce fait et vous invitais à cesser toute occupation de cette parcelle.

A l'appui de ce même courrier, je vous précisais que la Commune d'Aussac-Vadalle n'entendait pas renoncer au recouvrement des produits et de redevance de son domaine.

En conséquence, et dès lors que vous occupez toujours cette parcelle, par délibération du Conseil Municipal du 29 novembre 2012, vous avez été constituée débitrice pour l'indemnité de fauchage à hauteur de 170 € et débitrice de la somme de 340 € au titre de l'indemnité d'occupation sans droit ni titre.

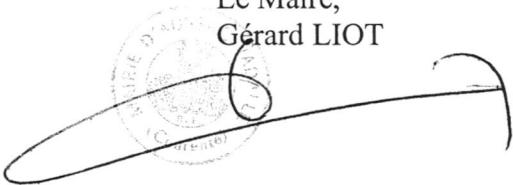
Vous trouverez sous ce pli copie de cette délibération.

Je vous informe également par la présente qu'en exécution de cette délibération, vous allez être prochainement destinataire d'un titre exécutoire afin de permettre à la Commune de pouvoir recouvrer cette somme.

Vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le Tribunal Administratif de Poitiers puisque la nature de cette créance est administrative » dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Chère Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Gérard LIOT



TITRE EXECUTOIRE
copie destinée au débiteur formant avis des sommes à payer

(I) COMMUNE AUSSAC VADALLE CHARENTE
 Ordonnateur : LIOT Gérard, qualité : Maire

Exercice :2012

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-8-1 du code général des collectivités territoriales

*Le Maire,
Gérard LIOT*

(I) Désignation de la collectivité - (II) Désignation du comptable - (III) Références du titre
*J'ai l'honneur de vous prier de verser le plus tôt possible à ma caisse la somme dont le montant est inscrit dans la dernière colonne du tableau ci-dessous pour le motif indiqué sous la rubrique "Objet".
 D'avance, je vous remercie de votre règlement et vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.*

DESIGNATION DU COMPTABLE (II) CHARGE DU RECOUVREMENT	NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR
TRESOR PUBLIC MANSLE BDF ANGOULEME 30001 00129 0000M050062 69 Banque de France	EARL DE VADALLE RUE DE LA FONTAINE 16560 AUSSAC-VADALLE

DETAIL					
OBJET			N° INVENTAIRE	IMPUTATION	SOMME DUE
Indemnité de fauchage				758	170,00
Indemnité d'occupation du domaine				70388	340,00
REFERENCES DU TITRE (III)			Total	€	510,00
Année Origine	Emis et rendu Exécutoire le	Numéro du Bordereau	Numéro du titre		
2012	18/12/2012	67	250		

Exercice	Numéro du titre	Nom du débiteur et somme due	Collectivité ou Service	
			EARL DE VADALLE	COMMUNE AUSSAC VADALLE CHARENTE Code Coll. 201
2012	250	*****510,00		
Objet	Indemnité de fauchage et indemnité d'occupation du			
Référence Paiement Internet (CB)	20120000025000001			

Talon détachable (III)

Modalités de règlement :

- Par règlement en numéraire à la caisse du Comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis;
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer;
- Par virement sur le compte du Comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.

Libellez obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du trésor public, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquitez.

Renseignements, réclamations, difficultés de paiement :

- Renseignements : Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimatez qu'une erreur a été commise, adressez vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné sur le présent acte.
- Réclamations : Si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné sur le présent acte. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant sur l'acte présent. Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
- Difficultés de paiement : Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné sur le présent acte.
- Voies de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance :
 - A titre d'exemple : - cantines scolaires : tribunal administratif
 - produits hospitaliers (frais d'hospitalisation, soins, frais d'hébergement, forfait journalier) : tribunal administratif
 - loyers d'habitation et charges locatives : tribunal d'instance
 - redevances d'assainissement : tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321-3 du code de l'organisation judiciaire en tribunal de grande instance au delà de ce seuil (actuellement fixé à 7600 Euros)
 - redevances d'enlèvement des ordures ménagères : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus
 - consommations d'eau : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.

OBJET ET DECOMpte DE LA RECETTE	
Indemnité de fauchage et indemnité d'occupation du domaine selon délibération prise par le Conseil Municipal d'Aussac-Vadalle le 29 novembre 2012, jointe au présent titre exécutoire.	

PIECES JUSTIFICATIVES	
Délibération 2012-15-13 du 29/11/12	

En provenance de :

CIA DE VADALLE

Rue de la Fontaine

10560 Aussac-Vadalle

SGR2V15 - PTC 18 - 20128902TO15 - 01/12

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**



Numéro de l'envoi : **1A 059 160 9662 8**

FRAB



Renvoyer à l'adresse ci-dessous :

obain

Rue de la République

16560 AUSSAC-VADALLE

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Signature du destinataire ou du mandataire
(Précisez nom et prénom)

Bauer

PAR

Destinataire

CIA DE VADALLE
Rue de la Fontaine
10560 Aussac-Vadalle

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :
■ SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35€ TTC + prix d'un SMS)
■ Le site internet : www.laposte.fr/csuv
■ Le service vocal interactif : **0 969 397 398** (prix d'un appel non surtaxé)

Date : Prix : CRBT :
21/11/11 638

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

La Poste S.A. au capital de 3 400 000 000 €. RCS Paris 356 000 000. 44 boulevard de Vaugirard 75757 Paris CEDEX 15.

SGR2V15 - PTC 7 - 20128902TO15 - 01/12

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION



Numéro de l'envoi :

1A 059 160 9662 8

Expéditeur

obain

Rue de la République

16560 AUSSAC-VADALLE



Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la **Lettre Recommandée Électronique**, consultez www.laposte.fr/lre.